



15ème législature

Question N° : 44196	De M. Pierre-Yves Bournazel (Agir ensemble - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Prévention des violences à l'école maternelle et primaire	Analyse > Prévention des violences à l'école maternelle et primaire.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la violence à l'école maternelle et à l'école primaire. Selon le rapport « Violences et citoyenneté à l'école primaire » (en 2021) de Georges Fotinos, chercheur et spécialiste de la violence en milieu scolaire, la violence à l'école est présente dès l'école maternelle et primaire : atteintes verbales (290 en moyenne pour 10 000 élèves), physiques (113), harcèlement (36), vols (30), cyberviolence (15), atteintes à la laïcité (16). Si les dispositifs pour faire face à cette violence existent en interne (convocation des parents, exclusion dans une autre classe) et en externe (psychologues scolaires, le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, RASED), le référent police ou correspondant école-police est aujourd'hui considéré comme étant l'une des mesures la plus efficace. Ainsi, il souhaiterait savoir si des pistes sont envisagées afin de réaliser une plus grande prévention et une meilleur médiation face à ce risque de violences dès l'école maternelle et primaire.